

Commune de MANE

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 27 avril 2026 à 18h

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, Mme Marie-Christine COTRONIS FALQUE, M. Jean-Luc CALMET, Mme Myriam VIGNEAUX, Mme Patricia SAINTE-ROSE, M. Stéphane BIENVENU, Mme Céline DESIMONE, Mme Aline PESCE, M. Alain FIORI, Mme Catherine YSMAL, M. Yves CHABOUTÉ

ABSENTS EXCUSES : M. Olivier DEPIEDS (procuration à Mme Marie-Louise MEYER)
M. Olivier HENRY (procuration à Mme Céline DE SIMONE)

SECRETAIRE : Mme Marie-Louise MEYER

Monsieur le Maire informe le conseil que 2 questions sont supprimées de l'ordre du jour : les questions 8 et 13.

Il demande si tous les conseillers ont reçu les dossiers.

1- Rapport sur le développement durable

Monsieur le Maire commente l'ébauche. Monsieur Chabouté demande si l'étude énergétique des logements est intégrée au rapport. Monsieur le Maire annonce que c'est en cours.

Monsieur Chabouté souligne que les conteneurs ne sont pas souvent nettoyés.

2- Rapport égalité Homme/Femme

Monsieur le Maire remarque qu'il y a toujours de la disparité au sein des différents services communaux (technique essentiellement masculin, école et administratif essentiellement féminin).

3- Règlement financier

Monsieur le Maire explique le rapport et notamment la nouvelle instruction M57.

On peut prévoir des mouvements de crédits entre chapitres en cas de dépenses imprévues dans la limite de 7.5% (fonctionnement ou investissement). Poste intouchable : les salaires.

Il est autorisé des programmes sur plusieurs années (AP/CP).

4- Rapport d'Orientation budgétaire

Ce document permet de voir comment se situe la France par rapport à la situation internationale.

Il permet aussi de visualiser comment se situe notre commune par rapport aux autres communes de la communauté. Les chiffrages sont expliqués.

Il est fait état du cimetière. Mane est un village de pierres, des tombes ont des stèles en pierre de taille magnifique. Mais par abandon de leur propriétaire, elles se dégradent. La mairie prévoit un budget pour les restaurer.

Madame Ysmal pose question sur les tombes abandonnées, que deviennent-elles ?

Monsieur le Maire explique que les propriétaires sont informés et qu'un panneau est mis sur la tombe notifiant qu'elle est en état d'abandon, avec une date butoir. Passé ce délai, la tombe revient à la mairie.

5- Ressources fiscales

Monsieur le Maire explique le tableau « état 1259 »

Les ressources fiscales pour 2026 en brut sont de 861 155 €. L'état prélèvera 326 099 €

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux.

Vote : proposition acceptée à l'unanimité

6- Tarifs eau/assainissement et redevance consommation eau potable

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs en vigueur pour l'eau et pour l'assainissement. L'Agence de l'Eau a notifié le montant de la redevance consommation eau potable à 0.39 m3 pour 2026 (anciennement 0.43/M3).

Vote : proposition acceptée à l'unanimité.

7- Tarification modulée CLSH

La CAF impose une tarification modulée basée sur le quotient familial des familles.

Le montant de 10 €/ jour n'a pas été réévalué depuis 2008.

Il est proposé de redéfinir les tarifs comme suit :

Quotient familial de 0 à 700 : 10€/jour

Quotient familial supérieur à 701 : 12€/jour

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8- Réclamation facture d'eau

La question a été débattue en réunion de travail. La délibération n'est pas nécessaire.

9- Avenant au Contrat Départemental de Solidarité

Une enveloppe de crédit est ouverte pour la Communauté de Communes Haute Provence Pays de Banon pour un montant de 631 692 €.

Les communes de Saumane, Simiane la Rotonde, Revest des Brousses et Saint Maime ont fait une demande de financement.

Le montant de l'enveloppe non consommé est de 128 122 €.

Il est proposé d'affecter le solde au centre médico- social de Mane

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

10-Pôle scolaire : rapport d'analyse des offres

Monsieur le Maire donne les explications sur les entreprises sélectionnées, prenant en compte les remarques formulées lors de la réunion de travail.

Lot 1 - Désamiantage : entreprise ISOLEA.

Lot 2 – Gros œuvre démolition : entreprise PESCE.

Lot 3 - Charpente couverture : une seule offre et supérieure à l'estimation, on relance l'appel d'offres.

Lot 4. Menuiseries extérieures : entreprise FAUCHERON.

Lot 5 - Façades : offre anormalement basse, manque de garantie professionnelle, on relance l'appel d'offres.

Lot 6 - Serrurerie : prix anormalement bas et manque de garantie professionnelle, on relance l'appel d'offres.

Lot 7 - Menuiseries intérieures : entreprise FAUCHERON.

Lot 8 - Cloisons plâtrerie : AC TEC.

Lot 9 - Revêtements de sol : SAS CMG SOL.

Lot 10 - Peintures : entreprise SPINELLI.

Lot 11 - CVC Plomberie : entreprise CAP CLIM.

Lot 12 - Electricité : entreprise CAPAROS.

Lot 13 - VRD : entreprise COLAS.

Lot 14 - Espaces verts : entreprise JARDIVERT.

Lot 15 – Ascenseur : entreprise TKE.

Monsieur le Maire soumet ces propositions au vote.

Vote : Pour 12 – Contre 3 (M. Fiori, Mme Ysmal, M. Chabouté. Ce dernier indique qu'ils votent contre, car le réseau chaleur est intégré au marché et ils sont contre ce système de chauffage). Adopté à la majorité.

11- Adhésion à la centrale d'achat

Il est proposé d'adhérer à l'agence départementale – ingénierie et territoires 04 qui s'est constituée en centrale d'achat public dénommée CAP'IT04.

L'objectif est de bénéficier de cette aide pour les marchés de faible importance comme l'étude de schéma directeur d'assainissement.

Il est précisé que les adhérents sont libres de recourir ou non à la centrale d'achat.

Proposition adoptée à l'unanimité.

12- Impact financier Bourgade Sud

Au regard de la structure de financement et des recettes attendues, l'opération présente un équilibre financier favorable.

Monsieur Chabouté indique que pour lui l'estimation est basse car il peut y avoir des surprises surtout dans l'ancien. Monsieur le Maire répond que la mairie n'a pas fait l'étude, que ce sont des spécialistes qui ont établi le rapport.

L'assistance maîtrise d'ouvrage est différée.

13- Emprunt Bourgade Nord

La question est différée dans l'attente du retour de la Caisse des dépôts.

14-CFU 2025

Monsieur le Maire explique les tableaux de présentation des comptes financiers du comptable public pour tous les budgets.

Ils coïncident en tout point aux comptes administratifs de la commune.

➤ Budget Principal

Section de Fonctionnement :

✓ Les dépenses se sont élevées à 1 161 682.86 €

✓ Les recettes se sont élevées à 1 595 118.25 €

Section d' Investissement:

✓ Les dépenses se sont élevées à 1 122 523.92 €

✓ Les recettes se sont élevées à 1 286 195.21 €

Le Compte Administratif du Budget Principal 2025 présente :

- Un excédent de Fonctionnement de **433 435.39 €** et un excédent antérieur de 308 689.92 €, soit un excédent de fonctionnement de **742 125.31 €**
- Un excédent d'Investissement de **163 671.29 €** et un déficit antérieur de 454 079.63 €, soit un déficit d'investissement de **290 408.34 €**

Il est proposé de prélever sur l'excédent de fonctionnement s'élevant à 742 123.51 €, la somme de **290 408.34 €** pour combler le déficit de la section d'investissement.

Il est proposé de maintenir en section de fonctionnement le solde en report, soit la somme de **451 716.97 €**.

➤ Budget Eau et Assainissement

Section de Fonctionnement :

✓ Les dépenses se sont élevées à 279 815.86 €

✓ Les recettes se sont élevées à 304 656.40 €

Section d' Investissement:

✓ Les dépenses se sont élevées à 104 825.65 €

✓ Les recettes se sont élevées à 220 059.06 €

Le Compte Administratif du Budget « Eau et Assainissement » 2025 présente :

- Un excédent d'Exploitation de **24 840.54 €** et un excédent antérieur de 132 491.23 €, soit un excédent cumulé de **157 331.77 €**.
- Un excédent d'Investissement de **115 233.41 €** et un déficit antérieur de 25 114.47 €, soit avec un excédent cumulé de **90 118.94 €**.

Il est proposé de maintenir en section d'investissement la somme de **90 118.94 €** en report à nouveau.

Il est proposé de maintenir en section de fonctionnement la somme de **157 331.77 €** en report à nouveau.

➤ Budget Immeuble à Caractère Industriel et Commercial

Section de Fonctionnement :

✓ Les dépenses se sont élevées à 320.00 €

✓ Les recettes se sont élevées à 6 457.38 €

Section d' Investissement:

✓ Les dépenses se sont élevées à 0.00 €

✓ Les recettes se sont élevées à 17 159.72 €

Le Compte Administratif du Budget « Immeuble à Caractère Industriel et Commercial » 2025 présente :

- Un excédent d'Exploitation de **6 137.38 €** et un excédent antérieur reporté de 19 766.00 €, soit un excédent cumulé de **25 903.38 €**.

- Un excédent d'Investissement de **17 159.92 €** et un excédent antérieur reporté de **7 222.91 €**, soit un excédent cumulé de **24 382.63 €**.

Il est proposé de maintenir en section d'investissement la somme de **24 382.63 €** en report à nouveau.

Il est proposé de maintenir en section de fonctionnement la somme de **25 903.38 €** en report à nouveau.

- Budget Lotissement Saint-Estève

Section de Fonctionnement :

- ✓ Les dépenses se sont élevées à **564 501.29 €**
- ✓ Les recettes se sont élevées à **564 501.29 €**

Section d' Investissement:

- ✓ Les dépenses se sont élevées à **557 031.29 €**
- ✓ Les recettes se sont élevées à **1 739 167.77 €**

Le Compte Administratif du Budget « Lotissement de Saint Estève » 2025 présente :

- Un résultat en Exploitation de **0.00 €**
- Un excédent d'Investissement de **1 182 136.48 €** et un excédent antérieur reporté de **13 927.60 €**

Il est proposé de maintenir en section d'investissement la somme de **1 196 064.08 €** en report à nouveau.

C'est un vote sans débat. Monsieur le Maire se retire.

Monsieur Gréco est nommé Président de séance pour le vote.

A l'unanimité les 4 CFU sont adoptés.

Monsieur le Maire revient et propose l'affectation des résultats de ces budgets.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15- Budgets 2026

- Budget Principal

Fonctionnement : **2 299 934.31 €**

Investissement : **3 719 282.70 €**

Monsieur le Maire explique les tableaux.

Dépenses de fonctionnement :

Le poste « salaire » est modifié, il est à prévoir des hausses de salaires et l'aide aux mutuelles

Augmentation aussi de l'EDF

Provisions pour réparations

Augmentation du poste assurances

Recettes de fonctionnement :

Les services cantines et hébergement

Les impôts et taxes

Droit de mutation à titre onéreux collecté au département et réparti aux communes,

Fiscalité locale + revenus des immeubles

Dépenses d'investissement :

Matériel : récupération de la TVA

Travaux à l'église

Ilot Nord

Aménagement de la placette

Plan d'adressage, il manque des panneaux métalliques et en pierre pour les rues du village

Pôle scolaire

Enfouissement réseaux

Pontin grand rue Vieille

Miravail

Bourgade Sud : remboursement à LEPF

Cimetière : pour sauver quelques tombes

Monsieur Chabouté demande s'il est prévu un budget pour rénover les logements communaux.

Monsieur le Maire répond que oui, ils viendront ensuite, l'état va lancer un programme d'aides pour la restauration des logements.

Madame Ysmal demande si la Bourgade Nord et Sud seront concernés par le réseau chaleur.

Monsieur le Maire répond que Non, car trop éloigné, trop de déperdition.

Monsieur Fiori interroge si le budget pour l'église concerne la restauration des lustres.

Monsieur le Maire indique qu'il y a la cloche qui a été déposée, à réparer, et que la suite des travaux se fera avec l'avis de la DRAC.

A la majorité, le budget principal est adopté 14 POUR – 1 CONTRE (M. Alain FIORI).

➤ Budget Eau et Assainissement

Fonctionnement : 489 558.85 €

Investissement : 348 479.79 €

En investissement, il est fait état des programmes :

Captage de la source de l'été

Station d'épuration : évacuation des eaux pluviales

Schéma directeur assainissement

Elimination des eaux parasites (gouttières et piscines)

Fouilles archéologiques : l'état oblige les communes mais ne prend que 70% du montant à sa charge. Les communes se questionnent quant à ces fouilles qui sont de plus en plus demandées, sans concurrence pour les tarifs.

A l'unanimité, le budget Eau et Assainissement est adopté.

➤ Budget Immeuble à Caractère Industriel et Commercial

Fonctionnement : 32 903.38 €

Investissement : 150 286.38 €

Un seul programme d'investissement : le centre médico-social

A la majorité, le budget Immeuble à Caractère Industriel et Commercial est adopté 12 POUR – 1 CONTRE (M. Alain FIORI) – 2 ABSTENTIONS (M. Yves CHABOUTÉ, Mme Catherine YSMAL).

➤ Budget Lotissement Saint-Estève

Fonctionnement : 1 395 499.95 €

Investissement : 1 395 499.95 €

Monsieur le Maire précise que ce budget est réalisé par le SGC car jusqu'à présent il ne s'agit que de constatation de stock et d'opération d'ordre en attendant le début des travaux et la vente des terrains.

Monsieur Chabouté remarque que pour l'instant on est déficitaire (achat du terrain).
Monsieur le Maire confirme, tant que nous n'avons pas vendu de terrains.

A la majorité, le budget Lotissement Saint-Estève est adopté. 12 POUR – 2 CONTRE (M. Alain FIORI, M. Yves CHABOUTÉ) – 1 ABSTENTION (Mme Catherine YSMAL).

Monsieur le Maire présente également les autorisations de programme et Crédits de paiement en lien avec ces 4 budgets, qui montre l'investissement sur plusieurs années.

16-Adoption des subventions aux associations 2026

L'Association bibliothèque pour tous demande s'il est possible d'augmenter la subvention de 200 €, soit 1200 €. Les conseillers sont favorables.

Il est proposé de reconduire le même montant pour les autres associations.

Il est précisé que les associations bénéficient gratuitement du prêt de la salle pour leurs manifestations.

Monsieur le Maire indique également qu'il étudie le coût de l'utilisation de la salle par les associations.

Association	Montant
Bibliothèque pour tous	1 200 €
Amicale des sapeurs-pompiers Forcalquier	230 €
Société de boules Manaraines	230 €
Association Saint André	230 €
Prévention routière	150 €
Société de chasse « La Manaraine »	230 €
Centre Communal d'Action sociale	2 500 €
Coopérative scolaire de Mane	5 000 €

A l'unanimité, les subventions aux associations sont adoptées.
(1 abstention pour l'association Saint-André : M. Olivier DEPIEDS).

17-Désignation des membres du CCAS

A l'unanimité les membres sont : Mesdames Cotronis, De Simone, Meyer, Pesce, Sainte-Rose, Vigneaux, Ysmal et Mr Olivier Depieds.

18-Augmentation temps de travail – création d'un poste à 28h/semaine

Monsieur le Maire précise que ce point a été rajouté à l'ordre du jour et demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour étudier cette nouvelle question ou s'il faut la reporter.

A l'unanimité les membres du conseil acceptent.

Il est donc proposé de modifier l'horaire du salarié en passant son temps de travail de 20h /semaine à 28 h / semaine car cela soulagera d'autres agents techniques notamment sur le temps dédié à la sécurité des élèves aux heures d'entrée et de sortie d'école.

A l'unanimité, la proposition de création d'un poste d'agent technique à 28h/semaine est adoptée.

L'ordre du jour est épuisé.

Monsieur Chabouté constate qu'il n'y a pas de questions diverses, mais souhaite en poser une : Pendant la campagne électorale, il a été fait état de la modification des arrêts bus et du manque d'abri pour les usagers.

Monsieur le Maire précise que la mairie n'a pas été consultée sur ces modifications d'arrêts, c'est le département qui a décidé.

Il va se rapprocher du département pour étudier la question des abris bus. Monsieur Gréco précise qu'une subvention de 2000 € aurait été accordée.

Monsieur Ogereau, architecte des bâtiments de France, sera saisi pour l'abribus.

Il n'y a plus de question.

Séance levée à 19h15.

Mane, le 27 avril 2026.

Le Maire de MANE,



La Secrétaire de séance,

Marie-Louise MEYER.